



VOLET

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



04136600

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRÉE

20-09-2004

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/09/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **CAPPAL**

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Siège : **RUE DE CRONFESTU, 57, 7140 MORLANWELZ**

N° d'entreprise : **0455082725**

Objet de l'acte : **MODIFICATION DES STATUTS**

D'un procès-verbal reçu par le Notaire Alain AERTS, à La Louvière ex Houdeng-Aimeries, le quatorze septembre deux mil quatre enregistré deux rôles un renvoi à La Louvière, deuxième bureau le quinze septembre deux mil quatre, volume 185 folio 39 case 10, reçu : vingt-cinq (25,00) euros, signé : le receveur Th. RONDEAU, il résulte qu'en l'étude s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPPAL ayant son siège social à 7140 Morlanwelz, rue de Cronfestu, 57

Laquelle assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

1.- Conversion du capital en euros.

L'assemblée a décidé de convertir le montant du capital en euros, soit cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et septante-six cents (123.946,76 EUR), de remplacer à l'article 5 des statuts les termes « cinq millions (5.000.000) de francs » par les termes « cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et septante-six cents (123 946,76 EUR) », et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts

2) Modification des statuts afin de les rendre conformes aux nouvelles dispositions du Code des Sociétés.

3) Modification de l'article 2 (confirmation du transfert de siège)

Suite au transfert du siège de la société à l'adresse actuelle publié aux annexes du Moniteur belge du trois mars mil neuf cent nonante-huit sous le numéro 19980303-140, l'assemblée a décidé de remplacer à l'article 2 des statuts les termes « rue de Chapelle 3 » par les termes « rue de Cronfestu, 57 ».

4) Renouvellement des pouvoirs des administrateurs.

Conseil d'administration

Renouvellement des pouvoirs de l'administrateur-délégué.

L'assemblée a déclaré renouveler les pouvoirs d'administrateur de :

* Monsieur CAPPALONGA Gioacchino

* Madame PIGNATO Concetta

* Monsieur CAPPALONGA David,

pour une nouvelle durée de six ans, et ratifier expressément tous les actes accomplis par ces derniers, en leur qualité d'administrateur de la société, depuis l'année deux mil un.

Réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a déclaré renouveler les pouvoirs d'administrateur-délégué de Monsieur CAPPALONGA Gioacchino et ratifier expressément tous les actes accomplis par ce dernier, en sa qualité d'administrateur-délégué de la société, depuis l'année deux mil un.

Pour extrait analytique conforme

Déposé en même temps

- expédition de l'acte

- statuts coordonnés

Le notaire Alain AERTS, à Houdeng-Aimeries